

N°17

Objet :

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE -
DETERMINATION DU
NOMBRE
D'ADMINISTRATEURS**

Rapporteur :
M. le Maire

Date de la Séance :

14 AVRIL 2026

Date de la Convocation :

8 AVRIL 2026

Date d'affichage de la
convocation :

8 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 14 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur François DAZELLE, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Camille VAUR, Katell LANDIER, Thierry HERRMANN, Baptiste KHUN, Annie DEBRAY-GYRARD, Abdelyamin DERRADJI, Sarah SABOURIN, Jean-François DEMAREZ, **Maire-Adjoints,**

Suzanne JAUNET, Evelyne BEAUDICHON, Jacques TANGUY, Romain LASSERRE, **Conseillers Municipaux Délégués,**

Yves FUZET, Roger TENNEREL, Gisèle BLANC, Marie-Ange BONINE, Clarisse BONARO, Abdelkader ZYAN, Maeva CRUZ, Theanmolée ARUNAKIRIDAS, Laëtitia FARHAT-BERNARD, Louis-Armand VIREY, Stéphane PICHARD, Carlos LOPES, Catherine SCAGNI, Ingrid ROUSSEL, Mourad MERGUI, **Conseillers Municipaux.**

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Patrick METOIS	pouvoir à	François DAZELLE
Céline CHASSIN	pouvoir à	Katell LANDIER
Martin DESSAIGNES	pouvoir à	Jacques TANGUY
Fatiha YAHIAOUI	pouvoir à	Abdelkader ZYAN
Valentin GUILLAUME	pouvoir à	Romain LASSERRE
Grégory SANCHEZ	pouvoir à	Stéphane PICHARD
Jessica DORLENCOURT	pouvoir à	Louis-Armand VIREY

Etaient absents :

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 28

Membres représentés : 07

Membres absents : 00

VOTE :

UNANIMITE

Secrétaire de séance : Theanmolée ARUNAKIRIDAS

CONSEIL MUNICIPAL DU 14/04/2026

N° 017

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L123-5 et suivants
VU la délibération n°13 du conseil municipal en date du 28 mars 2026 relative à l'élection du Maire,
VU la délibération n°15 du conseil municipal en date du 28 mars 2026 relative à l'élection des Adjoints,
VU le règlement intérieur du conseil d'administration du CCAS adopté le 28 janvier 2021,

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal à la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il est proposé au Conseil Municipal de déterminer le nombre des administrateurs du CCAS,
Considérant que les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du CCAS,
Considérant que ce nombre est fixé par délibération du conseil municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE UNIQUE : FIXE à quatorze (14) le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Social (CCAS) répartis comme suit, en plus du Maire, président de droit :

- ✓ 7 membres élus au sein du conseil municipal
- ✓ 7 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles

Fait et délibéré à Achères, le 14 avril 2026

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le 17/04/2026
Pour le Maire et par délégation



Pour extrait conforme,

**Le Maire
François DAZELLE**

